

Mr. Sullivan

New Orleans le 14th 8 1807

Monsieur

Conformément à la lettre que vous m'avez fait
le honneur de m'écrire, en date du 3^e J. - ^{longue} relative
au M. Douville et à M. Bernard, je pris pour
règle invariable l'observation de vos ordres. En
conséquence, j'ont en faisant l'objet de l'écriture de J.
et pour n'avoir aucune discussion d'aucune
avec l'un des auteurs, qui se trouvaient engagé
jusqu'au 30, je préparai l'autre à l'écrit
auprès de M. Public et à reparaitre sur la scène.
Je priai d'ailleurs toute la voie de pacification
pour le 30-attaché M. Douville à son entreprise
sachant fort bien que s'il quittait, il
entraînerait avec lui une autre, dont la retraite
me ferait un tort infini. J'engageai avec lui
à cet égard, une conversation, dans laquelle, en
laissant la campagne, il est fort d'être trompé
jusqu'à me faire croire qu'il était déterminé
à mettre tout le passé dans l'oubli. Je lui
écrivis ensuite la lettre, dont j'ai le honneur
de vous envoyer copie ci-jointe. - Cette fut
ma dernière démarche de plusieurs jours
avant de partir. Le premier Octobre s'approchant
je le sollicitai de partir, et alors il me répondit
qu'il se retirait du théâtre. Sa retraite entraîna,

Comme je n'y attendais, elle de M^{lle} Launelle
Labeur... Malgré mon embarras je me tentai
Soulager de ne plus avoir, au sein de mes affaires,
à seul être que je croyais capable de porter
atteints; mais la plus fautive, servit, en un moment,
l'établissement d'un autre théâtre, qui m'entreprend
pour ainsi dire, tout le droit, qui viennent de moi
de vendre & céder pour M. Cabary, pour une somme
de six mille quatre cents, droits, dis je, de Disputeur,
tant de l'ancien que de la Nouvelle Salle, par
acte au rapport de M^{re} Pedestamp Notaire

C'est sur un bruit très bien fondé, que je
puis avouer que ce projet eût, à l'ouïr, diton,
mettre la main à l'œuvre la semaine prochaine

J'ignore si j'ai le droit de m'y opposer, mais
j'ai au moins celui de vous faire ma représentation.

D'abord la Société ne permet pas de
spectacle du même genre. Il reste donc à savoir
si l'on doit en laisser monter un autre, fruit d'une
cubule, qui après avoir tout tenté, contre les
d'avis du Public & de l'autorité, saisit l'assemblée
ressourc qui lui reste, pour vaincre le vrai Entrepreneur,
celui qui pour le principe a redonné un théâtre à
Paris, qui en étant privée depuis plusieurs années
en faisant réparer la vieille Salle à ses
propres dépens; celui qui vient de l'engager,
par la cession sur mentionnée, pour une somme
au dessus de cent mille, et dont les

engagements n'ont point leur source que dans la
confiance, que le Public a eue dans la premiere
Administration.

Il est en vain à observer que les Fondements
se sont déjà élevés d'un édifice, qui contiendra
à une ville, dont la population augmente tous
les jours, un édifice en briques, d'une épaisseur et
d'une solidité à toute épreuve, le tout, en fait
de salle de spectacle, qu'on puisse nous en faire
promettre, mais encore qu'on doive s'en occuper
avec plaisir: (car s'il y a malheureusement
une salle en bois, il n'y a pas de raison pour
qu'il y en ait deux.) Et il n'y a pas de doute
que certainement que la stagnation des affaires
aura cessé, cet édifice, à l'effet de l'entreprise
Duguet paraissent Messrs Fortier et Bellechasse,
ne soit continué et achevé.

Si je m'entendais par d'avantage, Messrs
le Maire, je laisse à votre sagesse et à votre
justice le soin de faire droit à ma réclamation
contre la construction d'une nouvelle salle de
spectacle en bois.

Je suis avec respect

Monsieur le Maire.

otre très humble &
obéissant serviteur
L. Lorrain

